

## AVIS PUBLIC

### Demandes de dérogations mineures au règlement de zonage REG-362 de la Ville de Brossard

Prenez avis que le conseil municipal de la Ville de Brossard statuera, lors de sa séance du 14 mars 2017, sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

<b>Immeuble(s) affecté(s)</b>	<b>Nature des dérogations demandées</b>
<b>Adresse :</b> 7460, rue Tessier <b>Lot :</b> 2 255 165 <b>Zone :</b> Ht-562 <b>Dossier :</b> 610-L-17-002	Régulariser la marge arrière de 0 mètre au lieu de 7.5 mètres prescrits
<b>Adresse :</b> Brossard sur le parc <b>Lots :</b> 5 648 434-P, 5 648 435, 5 648 437-P et 5 648 438 <b>Zones :</b> Hc-316 et Hc-672 <b>Dossier :</b> 610-L-17-003	Réduire le nombre minimal de cases de stationnement hors rue pour l'usage de la classe multifamiliale et soustraire à l'obligation à ce que le nombre de cases de stationnement requises pour exercer l'usage additionnel de <i>service d'autopartage</i> soit excédentaire aux exigences minimales prescrites

Ces demandes ont été soumises au comité consultatif d'urbanisme du 15 février 2017.

Toute personne intéressée à se faire entendre à l'égard de cette demande pourra se présenter le 14 mars 2017 à 20 h, à la salle du conseil située au 2001, boulevard de Rome, à Brossard.

BROSSARD, ce 22<sup>e</sup> jour de février 2017.

---

Joanne Skelling, avocate, OMA  
Greffière

*For explanations in English regarding this public notice, please call (450) 923-6311*